

**KANO LABORATORIES, INC.
FICHE SIGNALÉTIQUE**

Section 1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : AEROKROIL

Usage du produit : Agent Pénétrant/Lubrifiant pour usage Industriel

Fabricant : Kano Laboratories, Inc.
1000 East Thompson Lane
Nashville, TN 37211

Numéro de téléphone pour des renseignements : 615-833-4101

Numéro de téléphone d'urgence : 703-527-3887 (Chemtrec)

Site web : www.kanolabs.com

Date de préparation de la FS : 28 mars 2018

Section 2. Identification des dangers

SGH/Classification des dangers 2012 :

Classification en matière de santé :	Classification physique :
Irritation de la peau - Catégorie 2 Irritation oculaire - Catégorie 2A Toxicité pour certains organes cibles – Exposition simple - Catégorie 3 - (Irritation des voies respiratoires, SNC) Risque d'aspiration - Catégorie 1	Aérosol inflammable - Catégorie 2 Gaz sous pression - Gaz comprimé

Éléments d'étiquetage

Danger !



Aérosol inflammable.

Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Tenir loin de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Contenant sous pression - ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Éviter de respirer le brouillard, les vapeurs et les pulvérisations.

Bien laver après toute manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection pour le visage.

EN CAS D'INGESTION : Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. Ne PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée :

Consultez un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser de nouveau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Consultez un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.

En cas d'incendie : Pour éteindre, utiliser du dioxyde de carbone, des produits chimiques secs ou de la mousse.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux et nationaux.

Section 3. Composition / information sur les composants

Nom chimique	CAS no	%
Distillats pétroliers durement hydrotraités	64742-52-5	30-50
Distillats pétrolier légers	64742-95-6 64742-88-7 64742-47-8 64742-96-7	30-50
Ingrédients de marque déposée	Exclusif	1-10
Éther monopropylrique de dipropylène glycol	29911-27-1	1-5
Diisobutylcétone	108-83-8	0-15
Éther méthylique de dipropylène glycol	88917-22-0	0-5
Alcool aliphatique no 1	123-42-2	<3
Alcool aliphatique no 2	78-83-1	<3
Propergol de dioxyde de Carbone	124-38-9	1-15

L'identité spécifique et (ou) le pourcentage exact n'ont pas été divulgués puisqu'il s'agit d'un secret commercial.

Section 4. Premiers soins

Yeux : Rincer abondamment avec de l'eau pendant plusieurs minutes, tout en maintenant les paupières écartées pour s'assurer de l'expulsion de la matière. Obtenir de l'aide médicale si une irritation se développe ou persiste.

Peau : Retirez les vêtements contaminés. Laver à fond l'endroit affecté avec de l'eau et du savon. Obtenir une attention médicale si l'irritation ou si les symptômes d'exposition apparaissent. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Inhalation : Emmenez la personne à l'air frais. Au besoin, donnez la respiration artificielle. Si la personne a de la difficulté à respirer, demandez à un personnel qualifié de donner de l'oxygène. Obtenir de l'aide médicale si des symptômes se développent.

Ingestion : NE PAS provoquer de vomissement. Maintenir la personne affectée calme et au chaud. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente ou somnolente. Consulter un médecin immédiatement.

Principaux symptômes et effets importants, aigus et différés : Peut provoquer une irritation des yeux et de la peau. L'inhalation des vapeurs ou des brumes peut provoquer une irritation respiratoire et des effets sur le système nerveux central tels que le mal de tête, étourdissement, nausée et vomissement. Dangereux ou mortel si avalé. L'aspiration dans les poumons lors d'une ingestion ou d'un vomissement peut causer des dégâts aux poumons.

Indication d'attention médicale immédiate et traitement spécial, s'il y a lieu : Si avalé, obtenir immédiatement une aide médicale.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agent extincteur approprié (ou inapproprié) : Utiliser dioxyde de carbone, produit chimique sec ou mousse. L'eau peut être inefficace mais peut être utilisée pour refroidir les conteneurs et les structures.

Dangers spécifiques liés au produit chimique : Contenu sous-pression. Garder loin de la chaleur et des flammes nues. Les conteneurs peuvent exploser ou éclater sous la chaleur de l'incendie. Une exposition prolongée à des températures au delà de 120°F peut causer l'éclatement de la cannette. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se dissiper le long des surfaces jusqu'aux sources d'ignition isolées et revenir en arrière. Ne jamais utiliser une torche de soudage ou un chalumeau sur ou à proximité des conteneurs (même vide) parce que le produit peut prendre feu de manière explosive. Les produits de la combustion peuvent être dangereux : Les oxydes de carbone, les composés organiques, la fumée et les vapeurs.

Équipement personnel spécial et précautions pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH et des vêtements de protection intégraux. Maintenir au frais les conteneurs exposés au feu avec de l'eau. Protéger des cannettes qui éclatent.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Porter des vêtements de protection adéquats, comme des gants imperméables, des lunettes de protection et un respirateur au besoin pour prévenir un contact avec les yeux et la peau.

Précautions environnementales : Éviter le rejet dans l'environnement. Les déversements et les décharges doivent être reportés comme il est exigé par les autorités en charge.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever toutes les sources d'ignition telles que les flammes nues, les équipements qui peuvent produire des étincelles, les veilleuses, etc. Aérer l'endroit. Couvrir à l'aide d'un absorbent inerte et ramasser dans un conteneur approprié pour son élimination.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les vapeurs, les aérosols et les brumes. Utiliser avec une ventilation adéquate. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement la peau exposée avec du savon et de l'eau après son usage. Tenir le produit loin de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toutes autres sources d'allumage. Ne pas fumer dans les endroits d'entreposage ou d'utilisation. Ne pas couper, braser, souder ou broyer sur ou près des conteneurs. Contenu sous-pression. Ne pas percer ou incinérer les conteneurs.

Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes incompatibilités : Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé à une température inférieure à 120 °F (48,9 °C). Ne pas entreposer sous la lumière directe du soleil. Entreposer comme un aérosol de niveau 3.

Section 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Nom chimique	Limites d'exposition
Distillats pétroliers durement hydrotraités	5 mg/m ³ - TWA, valeur PEL de l'OSHA 5 mg/m ³ - MPT de l'ACGIH, VLE (fraction inhalable)
Distillats pétrolier légers	500 ppm - MPT, valeur PEL de l'OSHA (comme solvant Stoddard) 200 ppm - MPT, VLE de l'ACGIH (comme kérosène)
Éther monopropylique de dipropylène glycol	Pas de limite établie.
Ingrédients de marque déposée	Pas de limite établie.
Diisobutylcétone	25 ppm - TWA, valeur PEL de l'OSHA 50 ppm - MPT, valeur VLE de l'ACGIH
Éther méthylique de dipropylène glycol	Pas de limite établie.

Alcool aliphatique no 1	50 ppm - MPT, valeur PEL de l'OSHA 50 ppm - MPT, valeur VLE de l'ACGIH
Alcool aliphatique no 2	100 ppm - TWA, valeur PEL de l'OSHA 50 ppm - MPT, valeur VLE de l'ACGIH
Propergol de dioxyde de Carbone	5 000 ppm - MPT-valeur PEL de l'OSHA 5 000 ppm - MPT-VLE de l'ACGIH 30 000 ppm - LECT- VLE de l'ACGIH

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser avec une ventilation générale appropriée ou à aspiration localisée afin de maintenir les concentrations en dessous des limites d'exposition professionnelle. Utiliser un dispositif électrique et du câblage antidéflagrants lorsque cela s'avère nécessaire.

Équipement personnel de protection :

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition qui figurent ci-dessus sont dépassées, un respirateur approuvé par le NIOSH avec des cartouches de protection contre les vapeurs organiques peut être utilisé. Pour une plus forte exposition, un respirateur à adduction d'air pourrait être nécessaire. Le choix d'un respirateur et son utilisation doivent se baser sur le type, la forme et la concentration de contaminants. Suivre les directives d'OSHA 1910.134, ANSI Z88.2 et les bonnes pratiques d'hygiène du travail.

Protection des mains : Des gants imperméables sont recommandés afin d'éviter un contact avec la peau.

Protection pour les yeux : Des lunettes protectrices contre les agents chimiques sont recommandées.

Protection de la peau : Des vêtements imperméables comme requis afin d'éviter un contact avec la peau et la contamination des vêtements personnels.

Mesures d'hygiène : Des installations sanitaires et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence adéquats devraient être disponibles dans la zone de travail.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence :	Liquide légèrement rougeâtre emballé sous forme d'aérosol	Odeur :	Solvant
Seuil olfactif :	Non disponible.	pH :	Non disponible.
Point de fusion/congélation :	Non disponible.	Domaine/point d'ébullition :	Non disponible.
Point d'éclair :	132 °F (55,5 °C), méthode Tagliabue en vase ouvert	Vitesse d'évaporation :	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Sans objet.	Limites d'inflammabilité :	10,9 % (alcool aliphatique no 2) LEI : 0,7 % (distillats légers de pétrole)
Pression de vapeur :	Non disponible.	Densité de vapeur :	Non disponible.
Densité relative :	0.8596	Solubilités :	Négligeable dans l'eau
Coefficient de partage (n-octanol-eau) :	Non disponible.	Température d'autoignition :	Non disponible.
Température de décomposition :	Non disponible.	Viscosité :	Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune réactivité connue.

Stabilité chimique : Stable sous des conditions d'utilisation ou d'entreposage normal.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune possibilité connue de réactions dangereuses.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes et toutes les autres sources d'allumage.

Substances incompatibles : Éviter les agents oxydants puissants, les agents réducteurs, les acides et les bases.

Produits de décomposition dangereuse : La combustion produira des oxydes de carbone, de l'acétone, des émanations âcres et de la fumée.

Section 11. Données toxicologiques

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : Peut provoquer une irritation des yeux accompagnée de rougeur, larmolement et picotement.

Peau : Peut causer une irritation accompagnée de rougeurs, d'une éruption cutanée et d'une enflure. Un contact prolongé et répété peut provoquer un dégraissement de la peau et une dermite.

Inhalation : L'inhalation des vapeurs ou des brumes peut provoquer une irritation de la muqueuse et des voies respiratoires supérieures ainsi qu'une dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent inclure la toux, une respiration sifflante, un essoufflement, un mal de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la fatigue et une perte de conscience.

Ingestion : L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable par les produits aérosols. Si avalé, le produit peut provoquer une irritation gastro-intestinale accompagnée de douleurs abdominales, de nausées, de vomissements et de diarrhée, et la dépression du système nerveux central avec des symptômes incluant des maux de tête, des étourdissements, une intoxication, une faiblesse, des nausées et des vomissements. L'aspiration dans les poumons lors d'une ingestion ou d'un vomissement peut causer des dégâts aux poumons.

Danger chronique : L'exposition prolongée ou répétée peut causer des effets sur le système nerveux central, les reins et le foie.

Statut cancérigène : Aucun des composants de ce produit présents à plus de 0,1 % ne figure sur la liste des cancérigènes de l'OSHA, du CIRC ou du NTP.

Toxicité aiguë : Les essais toxicologiques de ce produit en tant que mélange n'ont pas été effectués.

Distillats de pétrole fortement hydrotraités : DL50 orale du rat - > 5 000 mg/kg ; DL50 par voie cutanée - rat - > 5 000 mg/kg ; CL50 inhalation rat - > 2,18 mg/L/4 h

Distillats légers de pétrole : DL50 orale du rat - >5000 mg/kg ; CL50 inhalation rat - >5,28 mg/L/4 h ; DL50 lapin dermique - >2 000 mg/kg

Ingrédients exclusifs : DL50 orale du rat - 2 760 mg/kg ; DL50 lapin dermique - >2 000 mg/kg

Éther monopropylique de dipropylène glycol : DL50 orale du rat - > 2000 mg/kg ; DL50 lapin dermique - >2 000 mg/kg
Diisobutylcétone : DL50 orale du rat - 5 233 mg/kg ; DL50 par voie cutanée - rat - > 2 000 mg/kg ; CL50 inhalation rat - 14,5 mg/L/4 h

Éther méthylique de dipropylène glycol : DL50 orale du rat - >5000 mg/kg ; DL50 par voie cutanée - rat - > 2000 mg/kg ; DL50 inhalation du rat - >5,7 mg/L/4 h

Alcool aliphatique no 1 : DL50 orale du rat - 3 002 mg/kg ; DL50 par voie cutanée - rat - > 1 875 mg/kg ; CL50 inhalation rat - > 7,6 mg/L/4 h

Alcool aliphatique no 2 : DL50 orale du rat - > 2 830 mg/kg ; CL50 inhalation rat - 24,6 mg/L/4 h ; DL50 lapin dermique - > 2 000 mg/kg

Dioxyde de carbone : CL50 inhalation rat - 167 857 ppm/4 h

Section 12. Données écologiques

Écotoxicité : Aucune donnée de toxicité n'est disponible pour ce produit.

Distillats de pétrole fortement hydrotraités : 96 h CL50 Pimephales promelas - > 100 mg/L ; 48 h CE50 daphnia magna - > 1000 mg/L ; 72 h CE50 Pseudokirchnerella subcapitata - > 100 mg/L

Distillats légers de pétrole : 96 h – LL50 Oncorhynchus mykiss - 2,5 mg/kg ; 48 h – EL50 daphnia magna - 1,4 mg/L ; 72 h – EL50 daphnia magna - 1,3 mg/L

Ingrédients exclusifs : 96 h CL50 Oncorhynchus mykiss - 18 350 ug/L

Éther monopropylique de dipropylène glycol : 96 h CL50 Oncorhynchus mykiss - > 100 mg/L ; 48 h CE50 daphnia magna - > 100 mg/L ; 96 h – CE50 Pseudokirchnerella subcapitata - > 1000 mg/L

Diisobutylcétone : 96 h CL50 Oncorhynchus mykiss - 30 mg/L ; 48 h CE50 daphnia magna - 37,2 mg/L ; 72 h CE50 Pseudokirchnerella subcapitata - 46,9 mg/L
 Éther méthylique de dipropylène glycol : 96 h CL50 Oncorhynchus mykiss - 110,2 mg/L ; 48 h – CL50 daphnia magna - 2 701 mg/L ; 72 h – CE50 Pseudokirchneriella subcapitata - > 1000 mg/L
 Alcool aliphatique no 1 : 96 h – CL50 Oryzias latipes - > 100 mg/L ; 48 h CE50 daphnia magna - > 1000 mg/L ; 72 h CE50 Pseudokirchnerella subcapitata - > 1000 mg/L
 96 h CL50 Pimephales promelas - 1 430 mg/L ; 48 h – CE daphnia pulex - 1 100 mg/L ; 72 h CE50 Pseudokirchnerella subcapitata - 1 799 mg/L
 Dioxyde de carbone : 96 h CL50 Oncorhynchus mykiss - 35 mg/L

Persistance et dégradabilité : L'alcool aliphatique no 1 et l'alcool aliphatique no 2 sont facilement biodégradables. Les distillats légers de pétrole ne sont pas facilement biodégradables. Sur la base de produits chimiques ayant une structure similaire, les distillats de pétrole fortement hydrotraités sont intrinsèquement biodégradables.

Potentiel de bioaccumulation : L'alcool aliphatique no 1 possède un facteur de concentration biologique calculé de 0,5. La diisobutylcétone possède un facteur de concentration biologique calculé de 7. L'alcool aliphatique no 2 possède un facteur de concentration biologique calculé de 3.

Mobilité dans le sol : L'alcool aliphatique no 1, l'alcool aliphatique no 2 et la diisobutylcétone ont une mobilité dans le sol de niveau élevé à très élevé.

Autres effets indésirables : Aucun autre effet indésirable n'est connu.

Section 13. Données sur l'élimination du produit

Instruction d'élimination : Éliminer le produit en accord avec toutes les réglementations locales, de l'état/provinciales et fédérales.

Emballage contaminé : Remettre l'emballage vide aux installations de recyclage locales.

Section 14. Informations relatives au transport

	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de dangers	Groupe d'emballage	Dangers pour l'environnement
DOT	UN1950	Quantité limitée	2.1	Aucun groupe d'emballage.	Aucun risque environnemental.
IMDG	UN1950	Aérosols, quantité limitée	2.1	Aucun groupe d'emballage.	Aucun risque environnemental.
IATA	UN1950	Aérosols, inflammables, quantité limitée	2.1	Aucun groupe d'emballage.	Aucun risque environnemental.

Transport en vrac (conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC) : Sans objet – le produit est transporté seulement sous la forme emballée.

Précautions spéciales : Aucune mesure de précaution spéciale n'est connue.

Section 15. Informations sur la réglementation

Règlements Fédéraux des É.U. :

Quantité reportable sous la section 103 CERCLA : Ce produit n'est pas assujéti à la loi CERCLA en ce qui concerne les exigences déclarées, cependant les déversements d'huile sont déclarés au Centre National de Réponse conformément aux Lois sur l'eau saine et plusieurs États se basent sur des exigences déclarées beaucoup plus rigoureuses. Le rapport des déversements requis sous les règlements fédéraux, d'état et locaux.

SARA TITLE III :

Catégorie de danger pour la section 311/312 : Effet aigu sur la santé, risque de feu, relâchement soudain de la pression

Produits chimiques toxiques, article 313 : Ce produit contient les produits chimiques suivants assujettis aux exigences de déclaration de l'article 313, titre III de la SARA : Aucun

Section 302 Substances extrêmement dangereuses(TPQ) : Aucun

Statut EPA Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans la Liste intérieure des substances (LIS) canadienne.

SIMDUT 21015 : La classification dans la section 2 est conforme au SIMDUT 2015.

Section 16. Autres informations
--

CLASSIFICATION SIMD : Santé - 2	Inflammabilité - 4	Danger physique - 0
Évaluations NFPA : Santé - 1	Inflammabilité - 2	Instabilité - 0

Historique de révision de la FS : Section 3. Composition. Section 8. Limites d'exposition. Section 11. Toxicité aiguë. Section 12. Écotoxicité.

Date de préparation : 28 mars 2018

Date de la dernière révision : 5 octobre 2016

L'information fournie ci-dessus a été obtenue en se basant sur des données scientifiques actuelles et disponibles. De nouvelles informations peuvent survenir de temps en temps, ce qui rendrait les conclusions de ce rapport, obsolètes. Par conséquent aucune garantie n'est donnée quant à l'application de cette information par l'utilisateur à ses propres fins ou quant aux conséquences d'un usage adéquat ou mauvais.